



Résiliation contrat de sport

Par **jeremy62**, le **20/05/2014** à **02:07**

Bonjour, alors voila actuellement sans emploi depuis 2 mois et sans argent (je ne suis plus retourné a la salle depuis ces 2 mois) et ayant que 22 ans et n'ayant le droit a aucune aides, j'aimerais savoir comment résilier un contrat de sport car j'ai était les voirs et il me dise que ces impossible de l'arrété car jai signer pour 12 mois.

Bien évidemment sans réfléchir j'ai été faire opposition a la banque, et aujourd'hui j'ai reçu un appel de leur comptable, en me disant qu'il fallait que je paye car si au bout de trois éssaye de prélèvement de paiment refusé il envoyer mon dossier a un huissier et qu'il entamerait une pocedure judiciaire.

Alors si quelqu'un peut m'aider cela serait gentil.

Cordialement

Par **Lag0**, le **20/05/2014** à **07:40**

Bonjour,

Il faut voir dans votre contrat s'il existe des possibilités de résiliation anticipée. Mais vu la réponse que vous avez eue, cela semble mal parti.

Par **jeremy62**, le **20/05/2014** à **19:39**

Bonjour sur le contrat il ya écrit:

DURÉE / RÉSILIATION

Le présent contrat est conclu pour un durée indéterminée avec une période minimale de

3,6,12 mois.

A l'issue de cette période, l'adhérent a la faculté de résilier le contrat à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de la réception d'une LRAR de résiliation.

Lors du préavis, les cotisations sont dues et prélevées aux dates définies lors de l'adhésion. En aucun cas l'adhésion sera remboursée.

(sa fera 3 mois que je suis inscrit le 26 mai)

Voilà ce qu'il y a écrit sur le contrat pouvez vous m'expliquer s'il vous plaît car je ne comprends pas.

Cordialement

Par **Lag0**, le **21/05/2014** à **07:52**

[citation]Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée avec une période minimale de 3,6,12 mois. [/citation]

C'est bien écrit comme cela ? 3 et 6 ne sont pas barrés ?

Dans ce cas, et en vertu du fait que le doute doit toujours être pris en faveur de l'acheteur, on peut considérer que votre engagement n'est que de 3 mois et non pas 12.

Par **jeremy62**, le **21/05/2014** à **12:04**

Oui c'est bien écrit comme ça et non le 3 et le 6 ne sont pas barrés.

Dans ce cas je vais envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception et je vous tiens au courant.

Merci